

**COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AD-  
MINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU MARDI 11 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, les membres composant le Conseil d'administration du C.C.A.S de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le quatre mars, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Danièle GARCIA.

**Etaient présents** : Mme GARCIA, Mme BOUCHON, M. ZAOUI, Mme MICOUD, M. PREVOT, Mme LEFOLL, Mme SERGENT, M. LERICOLLAIS, Mme REGNAULT, Mme COLMANT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil d'Administration et peuvent valablement délibérer.

**Représenté(e)s** : M. PETITTA.

**Etaient absents** : Mme FERROUDJI, M. TSIBAKI-MBOKO, Mme CARCASSET, Mme OLLIVIER, Mme ROLLY, M. L'HUILLIER.

**Démissionnaire** : M. DELMAS

Nombre de membres  
composant le conseil : 17

en exercice : 17  
présents : 10  
représentés : 1  
absents : 6

Madame la Vice-Présidente ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

**Délibération n°2025/01**

**Directrice : TROUART Sophie**

**Service : CCAS**

Affaire suivie par ZOBIRI-AMRANI Mohamed

### **CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT « CUISINE D'ICI » POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5721-1 et suivants applicables aux syndicats mixtes associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public,

**VU** l'article L.5721-6-1 du code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences vers un syndicat mixte ouvert,

**VU** les projets de statuts annexés à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, La Norville, Cheptainville, Villiers-sur-Orge, Avrainville et Longpont-sur-Orge participent au service public de restauration collective sous la forme d'une entente intercommunale, non dotée de la personnalité juridique, initialement composée uniquement de trois membres,

**CONSIDERANT** les besoins exprimés par plusieurs communes et autres personnes morales de droit public de s'approvisionner en repas favorisant les produits frais, bio et locaux,

**CONSIDERANT** que le calibrage de la cuisine centrale de Sainte-Geneviève-des-Bois pourrait permettre d'atteindre une production de repas pouvant dépasser le double des repas journaliers produits actuellement,

**CONSIDERANT** l'ambition affichée par les communes d'exploiter le plus efficacement possible la cuisine centrale de Sainte-Geneviève-des-Bois, par l'incorporation de nouvelles communes ou personnes morales de droit public au dispositif, dans un cadre juridique plus propice à la prise de décisions partagées,

**CONSIDERANT** l'initiative des communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, La Norville, Cheptainville, Villiers-sur-Orge, Avrainville et Longpont-sur-Orge, ainsi que du centre communal d'action sociale (CCAS) de Sainte-Geneviève-des-Bois de créer un syndicat mixte ouvert destiné à assurer le service public de la restauration collective,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** les statuts joints à la présente délibération, pour la création du Syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI » composé des membres suivants :

- Commune de Cheptainville.
- Commune de La Norville.
- Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois.
- CCAS de Sainte-Geneviève-des-Bois.
- Commune de Villiers-Sur-Orge.
- Commune d'Avrainville.
- Commune de Longpont-sur-Orge.

**ACCEPTE** la création du Syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI » destiné à assurer le service public de la restauration collective au sein de son périmètre à la date formulée par le futur arrêté préfectoral de création du syndicat.

**APPROUVE** le transfert de la compétence relative à la restauration sociale au titre du portage à domicile au Syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI ».

**DEMANDE** à Madame la Préfète de saisir, pour avis, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de l'Essonne, pour procéder à la création du Syndicat à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**PRECISE** que la création du Syndicat sera actée par un arrêté préfectoral après avis de la CDCI,

**AUTORISE** le Président ou son adjoint délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

<p style="text-align: center;"><b>VOTE</b></p> <p>Pour : A l'unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p>
--

Pour extrait conforme.

**Danièle GARCIA**

Vice-Présidente du CCAS de Sainte-Geneviève-des-Bois

**COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AD-  
MINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU MARDI 11 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, les membres composant le Conseil d'administration du C.C.A.S de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le quatre mars, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Danièle GARCIA.

**Etaient présents** : Mme GARCIA, Mme BOUCHON, M. ZAOUÏ, Mme MICOUD, M. PREVOT, Mme LEFOLL, Mme SERGENT, M. LERICOLLAIS, Mme REGNAULT, Mme COLMANT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil d'Administration et peuvent valablement délibérer.

**Représenté(e)s** : M. PETITTA.

**Etaient absents** : Mme FERROUDJI, M. TSIBAKI-MBOKO, Mme CARCASSET, Mme OLLIVIER, Mme ROLLY, M. L'HUILLIER.

**Démissionnaire** : M. DELMAS

<p><u>Nombre de membres</u> composant le conseil : 17</p> <p>en exercice : 17 présents : 10 représentés : 1 absents : 6</p>
---

Madame la Vice-Présidente ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

---

### Délibération n°2025/02

Directrice : TROUART Sophie

Service : CCAS

Affaire suivie par Mohamed ZOBIRI-AMRANI

---

### DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CCAS AU SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE « CUISINE D'ICI »

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du CCAS n°2025/01 du 11 mars 2025, portant création d'un syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI » pour la restauration collective,

**VU** les statuts du syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI »,

**CONSIDERANT** l'initiative des communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, La Norville, Cheptainville, Villiers-sur-Orge, Avrainville et Longpont-sur-Orge, ainsi que du centre communal d'action sociale (CCAS) de Sainte-Geneviève-des-Bois de créer un syndicat mixte ouvert destiné à assurer le service public de la restauration collective,

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'article 6.1 des projets de statuts, la commune doit désigner quatre membres titulaires et quatre membres suppléants au Comité Syndical,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**DESIGNE** pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI » Mme GARCIA Danièle

**DESIGNE** pour siéger, en tant que suppléant, au Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert « CUISINE D'ICI » Mme MICOUD Marie-France.

**DIT QUE** les fonctions de délégué titulaire ou suppléant de la commune au Comité Syndical sont exercées à titre bénévole.

**AUTORISE** le Président ou son adjoint délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

<p><b>VOTE</b></p> <p>Pour : A l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
--

Pour extrait conforme

Danièle GARCIA

Vice-Présidente du CCAS de Sainte-Geneviève-des-Bois

**COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE**

**SÉANCE DU MARDI 11 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, les membres composant le Conseil d'administration du C.C.A.S de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le quatre mars, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Danièle GARCIA.

**Etaient présents** : Mme GARCIA, Mme BOUCHON, M. ZAOUÏ, Mme MICOUD, M. PREVOT, Mme LEFOLL, Mme SERGENT, M. LERICOLLAIS, Mme REGNAULT, Mme COLMANT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil d'Administration et peuvent valablement délibérer.

**Représenté(e)s** : M. PETITTA.

**Etaient absents** : Mme FERROUDJI, M. TSIBAKI-MBOKO, Mme CARCASSET, Mme OLLIVIER, Mme ROLLY, M. L'HUILLIER.

**Démissionnaire** : M. DELMAS

<p><u>Nombre de membres</u> composant le conseil : 17</p> <p>en exercice : 17 présents : 10 représentés : 1 absents : 6</p>
---

Madame la Vice-Présidente ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025**

**CCAS DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**

**DELIBERATION** : N°2025/03  
**DIRECTRICE** : Sophie TROUART  
**AFFAIRE SUIVIE PAR** : Mohamed ZOBIRI-AMRANI

**DELIBERATION N°2025/03**

**Rapport et débat d'orientation budgétaire du budget principal du CCAS et du budget annexe de la résidence autonomie Albert Perrissin-Exercice 2025**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3312-1,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la loi NOTRe et notamment son article 107,

**VU** l'article 13 de la loi n°2018-32 en date du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 du budget principal CCAS et du budget annexe de la Résidence autonomie Albert Perrissin annexés à la présente délibération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport et des débats relatifs aux orientations budgétaires pour l'exercice 2025 du budget principal du CCAS et du budget annexe de la Résidence autonomie Albert Perrissin.

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Pour extrait conforme

**La Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale,**

**Mme Danièle GARCIA**